



SOINS À DOMICILE

IMPORTANT

Pour bénéficier des soins de Kinésithérapie à domicile, le patient doit fournir une prescription médicale. Il doit être en possession des médicaments et du matériel nécessaire aux soins prescrits.

INFORMATION TARIFS INAMI

La plupart des kinésithérapeutes sont conventionnés et appliquent les tarifs imposés par l'INAMI.

B-HOME CARE

KINÉ À DOMICILE

CENTRALE DE COORDINATION SPÉCIALISÉE, DANS
LES SOINS PARAMÉDICAUX, SERVICES
D'ACCOMPAGNEMENTS ET COMPLÉMENTAIRES À
DOMICILE

LE KINÉ À DOMICILE

Les kinésithérapeutes aident les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer, qui ont des problèmes de mobilité, qui souffrent d'affections cardiovasculaires ou respiratoires, qui ont une grossesse difficile, qui nécessitent de la rééducation, du drainage lymphatique, des massages, etc...

La prise en charge:

Le patient introduit sa demande en ligne, via le site Bhomecare.be, donne ses coordonnées et toute information au sujet des soins prescrits ainsi que leur fréquence. B-Home Care, contacte le prestataire ou l'organisme compétent de la région du patient. Après que celui-ci, s'est engagé à prendre en charge les Soins, dans les plus brefs délais, B-Home Care, lui transfère toutes les informations de la prise en charge, afin qu'il puisse contacter le patient, pour la mise en route de celle-ci.

B-Home Care, n'a que seul rôle de coordonner le service.